

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Plaquiste

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 1/38 |

SOMMAIRE

| | Pages |
|--|-------|
| Présentation de l'évolution du titre professionnel | 5 |
| Contexte de l'examen du titre professionnel | 5 |
| Liste des activités | 5 |
| Vue synoptique de l'emploi-type..... | 8 |
| Fiche emploi type | 9 |
| Fiches activités types de l'emploi | 13 |
| Fiches compétences professionnelles de l'emploi | 17 |
| Fiche compétences transversales de l'emploi..... | 33 |
| Glossaire technique | 34 |
| Glossaire du REAC | 35 |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 3/38 |

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le titre professionnel « Plaquiste-plâtrier » conserve la même configuration en deux activités types que la version précédente. Mais, afin de l'adapter aux évolutions liées aux activités des entreprises du secteur, leurs intitulés changent, et le nombre et le libellé des compétences sont revus.

Le Certificat Complémentaire de Spécialisation qui était adossé à ce titre professionnel, et se rapportait à l'activité de plâtre traditionnel, n'est pas reconduit. Par conséquent, l'intitulé du titre de Plaquiste-Plâtrier devient Plaquiste. L'activité de plâtre traditionnel ne disparaît pas pour autant, un Titre professionnel de Plâtrier traditionnel sera créé pour répondre aux besoins de la profession.

Contexte de l'examen du titre professionnel

La réingénierie du titre professionnel "Plaquiste-plâtrier" a été réalisée à partir de données documentaires, de statistiques emploi-formation, et d'une enquête quantitative diffusée aux entreprises. D'une part, ces éléments ont permis de vérifier la cohérence des activités et des compétences décrites au regard des savoirs, savoir-faire et savoir-être mis en œuvre sur les chantiers par les tenants de l'emploi. D'autre part, ils ont permis de vérifier si la pratique professionnelle de l'emploi de plaquiste-plâtrier a évolué, tant sur le plan organisationnel, économique, technique que réglementaire. L'analyse des compétences détenues par les plâtriers a été complétée par des entretiens auprès de professionnels et d'un groupe d'experts.

Les résultats de cette analyse révèlent des évolutions du secteur concernant le marché de l'isolation, le traitement des joints, la réalisation d'ouvrages spécifiques (incendie, acoustique, etc.), la mise en œuvre de plafonds démontables, la prise en compte de la Règlementation Environnementale (RE 2020), de l'économie circulaire et du numérique.

Les marchés de l'isolation et de la réhabilitation sont porteurs d'activité pour le secteur professionnel traditionnel des métiers du plâtre. De nouveaux acteurs spécialisés dans l'isolation se sont positionnés afin de répondre à ces marchés, notamment concernant les techniques de soufflage et d'insufflation qui sont peu réalisées par les entreprises de la plâtrerie qui réalisent les aménagements intérieurs. Ces techniques ne constituent pas une nouvelle compétence pour l'emploi de plaquiste de niveau 3, elles peuvent néanmoins être acquises en complément selon les activités des entreprises. Cependant, la mise en œuvre de panneaux isolants manufacturés devient une compétence de l'emploi de plaquiste.

Le traitement des joints (application manuelle ou mécanique), et la reprise d'enduit aux plâtres sont des activités à part entière de l'emploi de plaquiste, qui peuvent revêtir le caractère d'un emploi distinct.

Les réalisations d'ouvrages de protection incendie, milieu fortement humide ne sont pas des compétences indispensables dans l'emploi de plaquiste de niveau 3 : ce type de construction s'opère dans les bâtiments dits « tertiaires ». A contrario, les compétences sur la réalisation et le traitement d'ouvrages sur les volets thermiques ou acoustiques sont toujours avérées dans l'emploi et conservées dans le titre professionnel.

La pose de plafonds démontables reste une compétence à part entière, mais la pose de cloisons modulaires est peu réalisée dans l'emploi et n'a donc pas été intégrée au titre professionnel.

L'économie circulaire et la RE 2020 impliquent des connaissances sur le réemploi, le tri sélectif des déchets selon leur catégorie, la déconstruction. Une nouvelle compétence intitulée « Déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur » est créée.

Enfin, la transition numérique qui est en plein essor dans le bâtiment, est en phase de démarrage dans les entreprises des métiers du plâtre et de l'isolation qui indiquent que de manière générale, leurs plaquistes n'utilisent pas encore de tablette, de smartphone, ou d'autres outils connectés. Cette notion va être développée notamment en introduisant la visionneuse, pour accompagner le déploiement du BIM sur les chantiers.

En conclusion, le titre professionnel de plaquiste reste structuré autour de deux activités types, la première relevant de la construction d'ouvrages de plâtre sec et la seconde relevant du jointage et des travaux de reprises aux plâtres.

Liste des activités

Ancien TP : Plaquiste-plâtrier

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 5/38 |

Activités :

- Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs à base de plâtre
- Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation, la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique

CCS :

- Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation des travaux courants en plâtre traditionnel

Nouveau TP : Plaquiste

Activités :

- Réaliser l'aménagement intérieur en plaques de plâtre et similaires
- Réaliser le traitement des joints et des reprises aux plâtres

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 6/38 |

Vue synoptique de l'emploi-type

| N° Fiche AT | Activités types | N° Fiche CP | Compétences professionnelles |
|-------------------|---|-------------------|---|
| 1 | Réaliser l'aménagement intérieur en plaques de plâtre et similaires | 1 | Réceptionner, utiliser des échafaudages fixes et monter, démonter et savoir utiliser des échafaudages roulants |
| | | 2 | Déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur |
| | | 3 | Mettre en œuvre des isolants thermiques en panneaux ou rouleaux, des systèmes d'étanchéité à l'air et de gestion de la vapeur d'eau |
| | | 4 | Réaliser des plafonds suspendus démontables et non démontables sur ossature. |
| | | 5 | Réaliser des habillages de murs et des cloisons de doublage en plaques de plâtre et similaires sur ossature. |
| | | 6 | Réaliser des cloisons en plaques de plâtre et similaires sur ossature intégrant différents types d'ouvertures. |
| 2 | Réaliser le traitement des joints et des reprises aux plâtres | 1 | Réceptionner, utiliser des échafaudages fixes et monter, démonter et savoir utiliser des échafaudages roulants |
| | | 7 | Réaliser le traitement des joints sur des supports en plaques de plâtre et similaires. |
| | | 8 | Réaliser des reprises aux plâtres manuels. |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 8/38 |

FICHE EMPLOI TYPE

Plaquiste

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le plaquiste intervient dans tous types de bâtiments neufs ou à rénover pour réaliser l'aménagement intérieur de locaux, à partir d'éléments préfabriqués en matériaux secs en plaques de plâtre et similaires, y compris le traitement des joints et les reprises aux plâtres manuels.

À partir de directives données oralement et de plans papiers ou numériques transmis par son responsable, il construit des plafonds, des doublages, des cloisons et met en place des systèmes constructifs pour assurer l'étanchéité à l'air, la gestion de la vapeur d'eau, l'isolation thermique et acoustique des bâtiments. Pour ce faire, il effectue des tracés, des implantations et réalise des ossatures sur lesquelles il fixe des plaques de plâtre et similaires. Il met en œuvre par collage certains éléments (plaques de plâtre, complexes isolants).

Il réalise le traitement manuel ou mécanique des joints et des reprises aux plâtres manuels.

Pour réaliser ces ouvrages, le plaquiste réceptionne et utilise des échafaudages fixes, monte, utilise et démonte des échafaudages roulants.

Après avoir reçu les consignes de son responsable, il organise son poste de travail, et établit l'ordre d'exécution et les modes opératoires des ouvrages à réaliser. Par la connaissance qu'il a des normes de conformité des supports de réception, il a la capacité de les contrôler avant d'intervenir et d'alerter son responsable en cas de non-conformité. Tout au long de son intervention, il contrôle son travail et rend compte à son responsable du déroulement du chantier.

Pour toutes ses missions, le plaquiste est amené à travailler en équipe. Il coordonne sa propre activité avec celles des autres corps de métiers présents sur le chantier en simultané ou de manière décalée.

Selon la structure de l'entreprise il peut travailler en déplacement, soit localement dans les petites entreprises, soit régionalement (voire nationalement) pour les plus grosses entreprises. Dans les petites entreprises, il peut être amené à intervenir fréquemment sur d'autres chantiers.

Il intervient dans des locaux clos et couverts, occupés ou non, parfois sur des échafaudages intérieurs roulants ou fixes. Dans ce cas, il est en possession des habilitations nécessaires.

Sur le chantier, il manipule des charges lourdes et encombrantes et utilise du matériel électroportatif : il porte les équipements de protection individuelle (EPI) en relation avec les risques associés aux tâches qu'il réalise, et respecte les règles d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives.

Il peut être amené à intervenir sur des chantiers en rénovation pouvant présenter des risques dus à la présence d'amiante. Il avertit son responsable en cas de suspicion de présence d'amiante dans les matériaux sur lesquels il intervient.

Dans le cas où le plaquiste est amené à travailler sur ou à proximité de matériaux amiantés, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur la prévention des risques liés à l'amiante (SS4).

Il a connaissance des principes du développement durable et réalise le tri sélectif des déchets selon leur catégorie, générés par son activité.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Les entreprises de plâtrerie

Les entreprises d'agencement de bâtiment

Les agences d'intérim

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Plaquiste

Plâtrier traditionnel

Jointeur

Plafiste

Agenceur de magasins, de bureaux

Réglementation d'activités (le cas échéant)

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 9/38 |

— Art.R. 4323-69. — Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

— Art.R. 4323-71. — Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.

— Art.R. 4323-58 — Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

— Art.R. 4544-9. — Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

— Art.R. 4544-10. — Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

— Art.R. 4544-11. — Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.

— Art.R. 4412-94 — Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Néant.

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser l'aménagement intérieur en plaques de plâtre et similaires

Réceptionner, utiliser des échafaudages fixes et monter, démonter et savoir utiliser des échafaudages roulants

Déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur

Mettre en œuvre des isolants thermiques en panneaux ou rouleaux, des systèmes d'étanchéité à l'air et de gestion de la vapeur d'eau

Réaliser des plafonds suspendus démontables et non démontables sur ossature.

Réaliser des habillages de murs et des cloisons de doublage en plaques de plâtre et similaires sur ossature.

Réaliser des cloisons en plaques de plâtre et similaires sur ossature intégrant différents types d'ouvertures.

2. Réaliser le traitement des joints et des reprises aux plâtres

Réceptionner, utiliser des échafaudages fixes et monter, démonter et savoir utiliser des échafaudages roulants

Réaliser le traitement des joints sur des supports en plaques de plâtre et similaires.

Réaliser des reprises aux plâtres manuels.

Compétences transversales de l'emploi

Organiser ses actions

Respecter des règles et des procédures

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) :

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 10/38 |

Code(s) NSF :

233s--Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, installations sanitaires, plomberie

Fiche(s) Rome de rattachement

F1604 Montage d'agencements

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 11/38 |

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Réaliser l'aménagement intérieur en plaques de plâtre et similaires

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Lors de travaux d'aménagement intérieur dans tous types de bâtiments neufs ou à rénover, le plaquiste réalise la construction de différents ouvrages d'aménagements intérieurs en plaques de plâtre et similaires.

À partir de directives données oralement et de plans papiers ou numériques transmis par son responsable, il organise son intervention, vérifie la conformité des supports de réception et des éléments préalablement posés (fermettes, menuiseries extérieures, etc.), et effectue, seul ou en équipe, l'implantation du tracé des futurs ouvrages d'aménagements intérieurs.

En rénovation, le plaquiste est parfois amené à déconstruire des ouvrages d'aménagements intérieurs en plaques de plâtre et similaires. En fonction du cahier des charges du chantier, il met en œuvre des systèmes constructifs d'étanchéité à l'air, des systèmes techniques d'isolation thermique et de gestion de la vapeur d'eau, ainsi que différents types de matériaux permettant l'amélioration et l'isolation acoustique des locaux.

Il met en œuvre par assemblage fixé mécaniquement différents systèmes d'ossatures pour plafonds, cloisons, doublages. Il fixe par vissage différents types de plaques en matériaux secs, et différents systèmes de doublage par collage.

Pour réaliser ces ouvrages, le plaquiste réceptionne et utilise des échafaudages fixes, et monte, utilise et démonte des échafaudages roulants.

Pour finir, il contrôle son travail de mise en œuvre de systèmes constructifs, et trie et évacue les déchets selon leur catégorie, générés par son activité.

Cette activité s'effectue dans tous types de bâtiments neufs et en rénovation ou réhabilitation, le plus souvent dans des locaux clos et couverts, sur site occupé ou non.

Cette activité est réalisée seul ou en équipe en fonction de l'organisation ou de l'importance du chantier. Sous la responsabilité du responsable, le plaquiste organise lui-même son activité pour la journée de travail à partir des objectifs de production qui lui sont assignés. Il opère suivant les consignes et instructions orales du responsable, ou des plans qui lui sont remis. Il peut prendre des initiatives lors d'implantations simples mais, dans le cas d'implantations particulières ou complexes, elles sont réalisées avec l'aide de son responsable.

Le plaquiste réalise cette activité après l'intervention du maçon, du charpentier, du couvreur et de l'installateur de menuiseries extérieures et en coordination avec le plombier, l'électricien, et d'autres corps de métier du second œuvre. Il est en relation avec ses collègues de travail, ainsi qu'avec les personnes présentes s'il intervient en site occupé, qu'il informe sur le déroulement de ses activités.

Il travaille régulièrement en hauteur, respecte les règles de sécurité spécifiques et possède une habilitation de son employeur concernant ces interventions.

Il peut être amené occasionnellement à travailler dans un environnement présentant un risque électrique, et possède une habilitation aux travaux d'ordre électrique délivrée par son employeur.

Il peut rencontrer des éléments de construction susceptibles de contenir de l'amiante. Dans ce cas, il alerte son responsable.

Lors de ces opérations, le professionnel porte les équipements de protection individuelle (EPI) en relation avec les risques associés à la tâche qu'il réalise et respecte les règles d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives en application du PPSPS (plan particulier de sécurité et de protection de la santé) ou à défaut, du plan de prévention.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'emploi :

L'ensemble des articles sont issus du Code du Travail

— Art.R. 4323-69. — Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 13/38 |

— Art.R. 4323-71. — Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.

— Art.R. 4323-58 — Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

— Art.R. 4544-9. — Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

— Art.R. 4544-10. — Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

— Art.R. 4544-11. — Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.

— Art.R. 4412-94 Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réceptionner, utiliser des échafaudages fixes et monter, démonter et savoir utiliser des échafaudages roulants

Déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur

Mettre en œuvre des isolants thermiques en panneaux ou rouleaux, des systèmes d'étanchéité à l'air et de gestion de la vapeur d'eau

Réaliser des plafonds suspendus démontables et non démontables sur ossature.

Réaliser des habillages de murs et des cloisons de doublage en plaques de plâtre et similaires sur ossature.

Réaliser des cloisons en plaques de plâtre et similaires sur ossature intégrant différents types d'ouvertures.

Compétences transversales de l'activité type

Organiser ses actions

Respecter des règles et des procédures

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 14/38 |

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Réaliser le traitement des joints et des reprises aux plâtres

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Lors de travaux de finition intérieure dans tous types de bâtiments neufs ou à rénover, le plaquiste réalise le jointoiment manuel ou mécanique sur des supports en plaques de plâtre et similaires, et des reprises aux plâtres manuels de parties de supports dégradées ou non conformes.

À partir de directives données oralement et de plans papiers ou numériques transmis par son responsable, il organise son intervention, vérifie la conformité des supports de réception, et des éléments préalablement mis en œuvre (cloisons, doublages, plafonds, etc.).

Il effectue les opérations préalables aux travaux de traitement des joints, et met en œuvre manuellement ou mécaniquement par collage les bandes, profilés, chargement et finition des joints sur des supports neufs en plaques de plâtre et similaires.

En rénovation ou réhabilitation, il est amené à réaliser des reprises de supports aux plâtres manuels.

Pour réaliser ces ouvrages, le plaquiste réceptionne et utilise des échafaudages fixes, et monte, utilise et démonte des échafaudages roulants.

Pour finir, il contrôle ses travaux de finition intérieure, et trie et évacue les déchets selon leur catégorie, générés par son activité.

Cette activité s'effectue dans tous types de bâtiments neufs et en rénovation ou réhabilitation, le plus souvent dans des locaux clos et couverts, sur site occupé ou non.

Cette activité est réalisée seul ou en équipe en fonction de l'organisation ou de l'importance du chantier. Sous la responsabilité du responsable, le plaquiste organise lui-même son activité pour la journée de travail, à partir des objectifs de production qui lui sont donnés, et évalue les quantités de matériaux nécessaires aux ouvrages qu'il réalise. Il opère suivant les consignes et instructions orales du responsable, ou des plans qui lui sont remis. Il peut prendre des initiatives lors d'implantations simples mais, dans le cas d'implantations particulières ou complexes, elles sont réalisées avec l'aide de son responsable.

Le plaquiste réalise cette activité après les travaux d'aménagements intérieurs (cloisons, doublages, plafonds), et en coordination avec le peintre, et d'autres corps de métier du second œuvre. Il est en relation avec ses collègues de travail, ainsi qu'avec les personnes présentes s'il intervient en site occupé, qu'il informe sur le déroulement de ses activités.

Il travaille régulièrement en hauteur, respecte les règles de sécurité spécifiques et possède une habilitation de son employeur concernant ces interventions.

Il peut être amené occasionnellement à travailler dans un environnement présentant un risque électrique, et possède une habilitation aux travaux d'ordre électrique délivrée par son employeur.

Lors de ces opérations, le professionnel porte les équipements de protection individuelle (EPI) en relation avec les risques associés à la tâche qu'il réalise et respecte les règles d'hygiène et de sécurité individuelle et collective en application du PPS (plan particulier de sécurité et de protection de la santé) ou, à défaut, du plan de prévention.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

— Art.R. 4323-69. — Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

— Art.R. 4323-71. — Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.

— Art.R. 4323-58 — Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

— Art.R. 4544-9. — Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 15/38 |

effectuées que par des travailleurs habilités.

— Art.R. 4544-10. — Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

— Art.R. 4544-11. — Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réceptionner, utiliser des échafaudages fixes et monter, démonter et savoir utiliser des échafaudages roulants

Réaliser le traitement des joints sur des supports en plaques de plâtre et similaires.

Réaliser des reprises aux plâtres manuels.

Compétences transversales de l'activité type

Organiser ses actions

Respecter des règles et des procédures

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 16/38 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Réceptionner, utiliser des échafaudages fixes et monter, démonter et savoir utiliser des échafaudages roulants

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Pour la réalisation de travaux en hauteurs à l'intérieur des bâtiments, participer au montage, au contrôle et au démontage des échafaudages roulants. Utiliser des échafaudages fixes de pied et roulants. Respecter les recommandations du fabricant les consignes et règles de sécurité afférentes à la tâche.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est mise en œuvre sur des chantiers intérieurs lors de travaux de plâtrerie. Le professionnel travaille à partir des consignes transmises par le responsable du chantier. Le montage et le démontage des échafaudages roulants sont généralement réalisés en équipe de deux ouvriers sous la responsabilité d'un chef monteur. Le chef d'équipe a la charge de faire respecter les procédures liées à la sécurité ainsi que le port ou l'installation des équipements de protection individuelles et collectives par le professionnel. Les opérations de montage et de démontage des échafaudages roulants suivent un mode opératoire formel et sont réalisées manuellement ou à l'aide d'engins de manutention dans le respect de la réglementation afférente. Pour les travaux en hauteur, le professionnel doit posséder des attestations de compétences pour le montage, le démontage et l'utilisation d'échafaudages roulants et l'utilisation d'échafaudages fixes.

Ces travaux sont règlementés par le Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V).

Critères de performance

Selon la R408 (échafaudages de pied) :

Savoir vérifier l'état du matériel.

Savoir apprécier la qualité et la résistance des ancrages et amarrages de l'échafaudage.

Savoir assurer la maintenance de l'échafaudage.

Selon la R457 (échafaudages roulants) :

Savoir apprécier la qualité et la résistance du support.

Savoir effectuer la vérification journalière.

Savoir maîtriser les opérations de montage, déplacement et démontage en sécurité de l'échafaudage roulant suivant la notice des fabricants

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Respecter les procédures et exploiter les notices de montage des échafaudages.

Installer un chantier en vue du montage d'échafaudages.

Savoir monter et démonter d'un échafaudage roulant.

Replier un chantier de montage d'échafaudage.

Choisir et porter les EPI en relation avec les tâches exécutées lors du montage et démontage d'un échafaudage.

Préparer, organiser une intervention de montage et démontage d'échafaudage.

S'adapter à l'état, aux spécificités et la nature des sols.

Appliquer rigoureusement la notice du fabricant.

Adhérer lors de ses activités professionnelles, à la mise en place de la démarche RSE adoptée par l'entreprise.

Appliquer les consignes d'exploitation des échafaudages.

Adapter son comportement lors de travaux exécutés dans des sites ou des locaux occupés.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 17/38 |

Travailler en équipe.

Communiquer avec les occupants ou les usagers d'un site lors de travaux.

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI.

Connaissance des moyens de signalisation et de balisage d'un chantier d'échafaudage.

Connaissance des moyens de protection d'un environnement de chantier.

Connaissance des techniques et des moyens de manutention.

Connaissance des règles de sécurité concernant le matériel utilisé.

Connaissance de la recommandation R408 (annexes 4 et 5).

Connaissance de la recommandation R457.

Connaissance des éléments d'échafaudage fixe et roulant.

Connaitre la chronologie de montage ou de démontage des échafaudages.

Connaissance des systèmes de calage des échafaudages fixes.

Connaissance des outils de réglage et de contrôle des échafaudages.

Connaissance des éléments et des règles d'ancrages des échafaudages.

Connaissance des caractéristiques de vérifications sur les éléments d'échafaudage.

Connaissance de la méthode de stockage des éléments d'échafaudage.

Connaissance des règles d'utilisation des échafaudages fixes et roulants.

Connaissance des contraintes et des procédures lors d'un travail en site occupé.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 18/38 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À l'aide d'un plan papier ou numérique et de consignes transmises par le responsable, dans le cadre de la rénovation ou réhabilitation d'un bâtiment, déconstruire des cloisons et des plafonds bâtis en dur ou en matériaux préfabriqués à base de plâtre.

Au démarrage du chantier, mettre en œuvre les mesures de sécurité et de protection. Déconstruire les cloisons et les plafonds en respectant un mode opératoire, puis stocker et conditionner les éléments déconstruits pour leur réemploi ou leur réutilisation. Pour finir, réaliser un autocontrôle de son travail nettoyer, trier les déchets selon leur catégorie, et replier le chantier de déconstruction.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce généralement en équipe, à l'intérieur de bâtiments, dans le cadre d'un réaménagement. Le professionnel intervient généralement selon les directives données verbalement par le responsable. Il est responsable de ses opérations de déconstruction, et peut prendre des initiatives, dans le respect des modes opératoires de déconstruction. Il est vigilant sur la nature et l'état des ouvrages et alerte son responsable en cas d'anomalie ou de suspicion de matériaux dangereux.

Le professionnel est en relation avec son responsable, la direction de chantier, le client ou son représentant, et les autres corps d'état du chantier. Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs ou un public/une clientèle en situation de handicap.

Ces travaux présentent des risques mécaniques (chute de matériaux), chimiques (émission de poussières), électriques et liés à l'activité physique (postures spécifiques de mise en œuvre). Selon le type de chantier, il travaille sur des Plateforme Individuelles Légère Roulantes (PIRL), ou des échafaudages fixes ou roulants qui nécessitent une obligation de formation pour leur utilisation et une habilitation pour leur montage/démontage.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement, installe les équipements de protection collective (EPC), et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation des ressources (matière, énergétique, eau), la prévention, la gestion, et le tri sélectif des déchets selon leur catégorie.

Critères de performance

Les mesures de prévention des risques sont mises en place.

La déconstruction est réalisée en respectant les modes opératoires.

Les éléments déconstruits valorisés et réutilisables sont stockés et conditionnés en vue de leur réemploi.

Les déchets sont triés selon leur catégorie.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Manipuler une maquette numérique à l'aide d'une visionneuse.

Extraire des informations à l'aide d'une visionneuse.

Protéger les ouvrages conservés.

Identifier les différents matériaux du BTP liés aux travaux d'aménagements intérieurs.

Déconstruire les cloisons et les plafonds en limitant les nuisances pour l'environnement.

Utiliser du matériel manuel et électroportatif adapté à la situation : lève plaque, perceuse, perforateur, visseuse, etc.

S'adapter aux imprévus en cours d'exécution.

Nettoyer un chantier de déconstruction d'ouvrages d'aménagements intérieurs.

Trier et évacuer les déchets.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 19/38 |

Approvisionner un chantier en fonction d'un quantitatif.
Adapter son intervention aux diverses contraintes du chantier.
S'assurer de la mise en place des protections des personnes et biens en amont de son intervention.
Réaliser le nettoyage des équipements et véhicules de l'entreprise, s'assurer de leur bon fonctionnement et faire remonter tout dysfonctionnement à son responsable.
Coordonner son activité avec les autres membres de l'équipe et d'autres intervenants éventuels.

Travailler en équipe sur un chantier.
Faire remonter à son responsable la non-conformité éventuelle des supports.
Savoir rendre compte de son activité et de l'avancée du chantier à son responsable.
Travailler en coordination avec d'autres corps de métiers.
Communiquer avec les autres membres de l'équipe et d'autres intervenants éventuels.

Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de la construction.
Connaissance des modes opératoires de déconstruction d'ouvrages d'aménagements intérieurs.
Connaissance et identification des ouvrages d'aménagements intérieurs existants susceptibles de contenir des matériaux amiantés.
Connaissance des matériaux du BTP.
Connaissance des risques, des équipements de protection et des mesures de prévention liés aux déconstructions d'ouvrages d'aménagements intérieurs.
Connaissance des opérations de stockage et de conditionnement de matériaux à valoriser.
Connaissance des filières de réemploi et des principes généraux de l'économie circulaire.
Connaissance des règles concernant le tri sélectif des déchets selon leur catégorie.
Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.
Connaissance des principales catégories de handicap.
Connaissance des précautions à prendre dans la relation interpersonnelle avec des collaborateurs, le public ou un client en situation de handicap.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 20/38 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Mettre en œuvre des isolants thermiques en panneaux ou rouleaux, des systèmes d'étanchéité à l'air et de gestion de la vapeur d'eau

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À l'aide d'un plan papier ou numérique et de consignes transmises par le responsable, mettre en œuvre des matériaux contribuant à l'amélioration thermique des parois opaques à l'intérieur des bâtiments, avec dans certains cas des systèmes d'étanchéité à l'air ou de gestion de la vapeur d'eau.

Au démarrage du chantier, identifier et réceptionner l'état des éléments constructifs d'un bâtiment dans le cadre d'un projet d'une isolation thermique par l'intérieur en panneaux et rouleaux. En respectant les textes de mise en œuvre, mettre en œuvre tous types d'isolants thermiques (en panneaux ou en rouleaux), de systèmes d'étanchéité à l'air et/ou de gestion de la vapeur d'eau et traiter les points singuliers. Pour finir, réaliser un autocontrôle de son travail, nettoyer, trier les déchets selon leur catégorie, et replier le chantier d'isolation intérieure.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous la responsabilité d'un responsable, le professionnel réalise, seul ou en équipe, l'ensemble des travaux d'isolation, à l'intérieur de bâtiments neufs ou en rénovation/réhabilitation, notamment dans les combles aménagés ou non aménageables rendus accessibles, en plénum, en murs et sous faces de plancher. Le professionnel intervient généralement selon les directives données verbalement par le responsable. Il est responsable des opérations de mise en œuvre des isolants thermiques sur les parois opaques des bâtiments, et peut prendre des initiatives. Il doit être vigilant sur la nature et l'état des ouvrages et alerter son responsable en cas d'anomalie ou de suspicion de matériaux dangereux lors de projet de rénovation-réhabilitation.

Le professionnel utilise tous types de matériaux isolants, qu'ils soient d'origines minérales, naturelles ou synthétiques, et respecte les prescriptions techniques des fabricants et les règles de mise en œuvre, exposées dans les NF DTU (Norme française des Documents techniques unifiés), et autres textes en vigueur.

Le professionnel est en relation avec son responsable, la direction de chantier, le client ou son représentant et les autres corps d'état du chantier. Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs ou un public/une clientèle en situation de handicap.

Ces travaux présentent des risques mécaniques (chute de matériaux), chimiques (émission de poussières), et liés à l'activité physique (postures de travail). Les conditions de mise en œuvre sont souvent difficiles, notamment dans les combles en raison d'un accès restreint, d'un espace réduit ou de fortes chaleurs l'été. Selon le type de chantier, il travaille sur des PIRL ou des échafaudages fixes et/ou roulants qui nécessitent une obligation de formation pour leur utilisation et une habilitation pour leur montage/démontage.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement, installe les équipements de protection collective (EPC) et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation des ressources (matière, énergétique, eau), la prévention, la gestion, et le tri sélectif des déchets selon leur catégorie.

Critères de performance

La mise en œuvre des matériaux isolants est conforme aux règles professionnelles : qualité des coupes, positionnement, respect du matériau, mise en œuvre jointive des panneaux ou rouleaux.

La mise en œuvre du pare-vapeur indépendant ou membrane est conforme aux règles professionnelles : respect du matériau, recouvrement des lés.

Le traitement des points singuliers du pare vapeur indépendant ou de la membrane est conforme aux textes de mise en œuvre : joint périphérique, traversées de paroi, etc.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 21/38 |

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Manipuler une maquette numérique à l'aide d'une visionneuse.
Extraire de l'information à l'aide d'une visionneuse.
Identifier les différents matériaux isolant du BTP.
Réceptionner des supports.
Utiliser du matériel manuel et électroportatif adapté à la situation : coupe isolant, scie, perforateur.
Mettre en œuvre des systèmes d'étanchéité à l'air et de gestion de la vapeur d'eau.
Traiter les points singuliers préalables à la mise en œuvre d'isolants thermo-acoustiques en panneaux et rouleaux.
Communiquer et coordonner son activité avec les autres membres de l'équipe et d'autres intervenants éventuels.
S'adapter aux imprévus en cours d'exécution.
Nettoyer un chantier d'isolation intérieure.
Trier et évacuer les déchets selon leur catégorie.

Approvisionner un chantier en fonction d'un quantitatif.
Adapter son intervention aux diverses contraintes du chantier d'isolation intérieure.
S'assurer de la mise en place des protections des personnes et biens en amont de son intervention.
Réaliser le nettoyage des équipements de l'entreprise, s'assurer de leur bon fonctionnement et faire remonter tout dysfonctionnement à son responsable.
Coordonner son activité avec les autres membres de l'équipe et d'autres intervenants éventuels.

Travailler en équipe sur un chantier.
Faire remonter à son responsable la non-conformité éventuelle des supports.
Savoir rendre compte de son activité et de l'avancée du chantier à son responsable.
Travailler en coordination avec d'autres corps de métiers.
Communiquer avec les autres membres de l'équipe et d'autres intervenants éventuels.

Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de la construction.
Connaissance des réglementations environnementales et acoustiques en vigueur.
Connaissance des différents systèmes de gestion de la vapeur d'eau et d'étanchéité à l'air.
Connaissance de la norme NF DTU 45.10 isolation des combles par panneaux ou rouleaux de laines minérales manufacturées.
Connaissance des différents systèmes de fixation des isolants en panneaux et rouleaux.
Connaissance des différents isolants thermo-acoustiques en panneaux et rouleaux manufacturés.
Connaissance des différentes mises en œuvre des isolants thermo-acoustiques en panneaux et rouleaux manufacturés.
Connaissance des certifications et labels sur les produits isolants (ACERMI-EUCEB-Marquage CE-FDES-EXECELL-A+).
Connaissance des règles concernant le tri sélectif des déchets selon leur catégorie.
Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.
Connaissance des principales catégories de handicap.
Connaissance des précautions à prendre dans la relation interpersonnelle avec des collaborateurs, le public ou un client en situation de handicap.
Connaissances de la prévention des risques liés à l'activité physique (manutention manuelle, postures contraignantes).
Connaissance de la prévention des risques liés aux matériaux isolants (allergie).

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 22/38 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Réaliser des plafonds suspendus démontables et non démontables sur ossature.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À l'aide d'un plan papier ou numérique et de consignes transmises par le responsable, construire des plafonds suspendus démontables et non démontables sur ossature métallique primaire et secondaire, intégrer des trappes d'accès sur des plafonds horizontaux et réaliser des habillages de fenêtres de toit lors de la réalisation de plafonds rampants.

Au démarrage du chantier, réaliser l'implantation, le traçage du positionnement fini de l'ouvrage selon les plans et les consignes. Puis mettre en œuvre, selon différents procédés, des systèmes d'ossatures composés de rails, montants, lisses, cornières, fourrures, suspentes, chevrons, et visser les plaques de plâtre ou similaires. Pour finir, réaliser un autocontrôle de son travail, nettoyer, trier les déchets selon leur catégorie, et replier le chantier de construction de plafonds suspendus.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous la responsabilité d'un responsable, le professionnel réalise, seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de construction de plafonds suspendus démontables et non démontables en plaques de plâtre ou similaires, à l'intérieur des constructions neuves ou en réhabilitation / rénovation, parfois partiellement occupées pendant la durée des travaux. Il est responsable de ses ouvrages d'aménagements, et peut prendre des initiatives dans le respect des prescriptions techniques des fabricants et des règles de mise en œuvre, exposées dans les NF DTU (Norme française des Documents techniques unifiés), et autres textes en vigueur. Le professionnel réalise un autocontrôle de son travail, dans certains cas ses travaux sont contrôlés par son responsable.

Le professionnel est en relation avec son responsable, la direction de chantier, le client ou son représentant, et les autres corps d'état du chantier. Il peut être amené à travailler avec des collaborateurs ou être en contact avec un public/clientèle en situation de handicap.

Ces travaux présentent des contraintes physiques (postures spécifiques de mise en œuvre). Selon le type de chantier, il travaille sur des PIRL ou des échafaudages fixes et/ou roulants qui nécessitent une obligation de formation pour leur utilisation et une habilitation pour leur montage/démontage.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement, installe les équipements de protection collective (EPC) et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation des ressources (matière, énergétique, eau), la prévention, la gestion, et le tri sélectif des déchets selon leur catégorie.

Critères de performance

La hauteur des plafonds respecte les plans.

Le niveau et la planéité des plafonds sont conformes aux règles de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU).

Les mises en œuvre des systèmes d'ossatures sont conformes aux règles de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU).

Les découpes des plaques de plâtre sont ajustées et le vissage est conforme aux règles de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU).

Le calepinage est réalisé selon les règles de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) (plafond démontable).

Le mode de mise en œuvre des éléments de construction d'un plafond suspendu démontable est conforme aux règles de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Manipuler une maquette numérique à l'aide d'une visionneuse.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 23/38 |

Extraire de l'information à l'aide d'une visionneuse.
 Utiliser et exploiter des documents fabricants.
 Contrôler et réceptionner des supports.
 Implanter et tracer des plafonds suspendus en plaques de plâtre et similaires.
 Calepiner un plafond.
 Mettre en œuvre des modes opératoires de construction.
 Utiliser du matériel électroportatif et des outillages adaptés à la situation : lève plaque, laser, perforateur, visseuse, ou tout autre matériel spécifique adapté.
 Assembler mécaniquement des ossatures pour la réalisation de plafonds suspendus.
 Intégrer des trappes de visite.
 Découper, ajuster et fixer des plaques de plâtre et similaires.
 Mettre en œuvre des suspentes, des profilés porteurs et des entretoises pour la réalisation de plafonds techniques démontables.
 Contrôler la conformité du travail selon les règles de mise en œuvre NF-DTU.
 Nettoyer le chantier de construction de plafonds suspendus.
 Trier et évacuer les déchets selon leur catégorie.

Approvisionner un chantier en fonction d'un quantitatif.
 Adapter son intervention aux diverses contraintes du chantier de construction de plafonds suspendus.
 S'assurer de la mise en place des protections des personnes et biens en amont et pendant son intervention.
 Réaliser le nettoyage des équipements de l'entreprise, s'assurer de leur bon fonctionnement et faire remonter tout dysfonctionnement à son responsable.
 Coordonner son activité avec les autres membres de l'équipe et d'autres intervenants éventuels.

Travailler en équipe sur un chantier.
 Faire remonter à son responsable la non-conformité éventuelle des supports.
 Savoir rendre compte de son activité et de l'avancée du chantier à son responsable.
 Travailler en coordination avec d'autres corps de métiers.
 Communiquer avec les autres membres de l'équipe et d'autres intervenants éventuels.

Connaissance des textes de mise en œuvre applicables à ces travaux (NF DTU, avis techniques et prescriptions des fabricants).
 Connaissance de la méthode rapide de calcul des matériaux nécessaires.
 Connaissance des fiches de déclarations environnementales et sanitaires (FDES).
 Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de la construction.
 Connaissance des différents types de matériaux liés à la réalisation de plafonds suspendus en plaques de plâtre et similaires.
 Connaissance des règles professionnelles et des modes opératoires pour l'implantation de plafonds suspendus en plaques de plâtre et similaires.
 Connaissance et identification des ouvrages d'aménagements existants susceptibles de contenir des matériaux amiantés.
 Connaissances de la prévention des risques liés à l'activité physique (manutention manuelle, postures contraignantes).
 Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.
 Connaissance des principales catégories de handicap.
 Connaissance des précautions à prendre dans la relation interpersonnelle avec des collaborateurs, le public ou un client en situation de handicap.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 24/38 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Réaliser des habillages de murs et des cloisons de doublage en plaques de plâtre et similaires sur ossature.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À l'aide d'un plan papier ou numérique et de consignes transmises par le responsable, habiller des murs et des cloisons de doublage en plaques de plâtre et similaires sur ossature.

Au démarrage du chantier, réaliser l'implantation, le traçage du positionnement fini de l'habillage, et préparer le mortier adhésif en vue du collage des plaques de plâtre et similaires. Découper les plaques de plâtre, préparer les complexes isolants, puis coller des plaques ou des complexes de doublages et fixer des cloisons de doublages sur ossatures composées de rails, montants, lisses, cornières, fourrures, appuis, etc., et visser les plaques de plâtre et similaires. Pour finir, réaliser un autocontrôle de son travail, nettoyer, trier les déchets selon leur catégorie, et replier le chantier de construction de doublages.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous la responsabilité d'un responsable, le professionnel réalise seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de construction de doublages en plaques de plâtre et similaires, à l'intérieur des constructions neuves ou en réhabilitation / rénovation, parfois partiellement occupées pendant la durée des travaux.

A partir des directives données verbalement et de plans papiers ou numériques, il identifie la nature et l'état des éléments déjà réalisés par les autres corps de métiers (murs, menuiseries extérieures, plafond, réseau électrique en attente).

Le professionnel est en relation avec son responsable, la direction de chantier, le client ou son représentant, et les autres corps d'état du chantier. Il peut être amené à travailler avec des collaborateurs ou être en contact avec un public/clientèle en situation de handicap.

Il est responsable de ses ouvrages, et peut prendre des initiatives. Le professionnel réalise un autocontrôle de son travail, dans certains cas ses travaux sont contrôlés par son responsable.

Il respecte les prescriptions techniques des fabricants et les règles de mise en œuvre, exposées dans les NF DTU (Norme française des Documents techniques unifiés), et autres textes en vigueur.

Ces travaux présentent des contraintes physiques (postures spécifiques mise en œuvre). Selon le type de chantier, il travaille sur des PIRL ou des échafaudages fixes et/ou roulants qui nécessitent une obligation de formation pour leur utilisation et une habilitation pour leur montage/démontage.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement, installe les équipements de protection collective (EPC) et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation des ressources (matière, énergétique, eau), la prévention, la gestion, et le tri sélectif des déchets selon leur catégorie.

Critères de performance

L'implantation et les dimensions des cloisons de doublage respectent les plans.

La préparation du produit de collage, le positionnement et la répartition des plots de colle sont conformes aux règles de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) (doublage collé).

Les coupes et le positionnement des plaques de plâtre ou complexes collés sont conformes aux règles de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et assurent une continuité du produit isolant (doublage collé).

L'aplomb et la planéité des cloisons de doublage sont conformes aux règles de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU).

Le positionnement et la fixation des ossatures métalliques sont conformes aux règles de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) (doublage sur ossature).

Les découpes des plaques de plâtre sont ajustées et le vissage est conforme aux règles de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) (doublage sur ossature).

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 25/38 |

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Manipuler une maquette numérique à l'aide d'une visionneuse.
Extraire de l'information à l'aide d'une visionneuse.
Utiliser et exploiter des documents fabricants.
Contrôler et réceptionner des supports de réception.
Réaliser l'implantation et le traçage de doublage en plaques de plâtre et similaires.
Mettre en œuvre des modes opératoires en appliquant les règles de mise en œuvre NF-DTU.
Utiliser du matériel manuel et électroportatif adapté à la situation : laser, perforateur, visseuse, cale plaque, malaxeur ou tout autre matériel spécifique adapté.
Assembler mécaniquement, des appuis, des lisses, des fourrures, des rails et des montants pour la réalisation de différents cloisons de doublage sur ossature.
Découper, ajuster et régler des plaques de plâtre et similaires.
Coller des plaques de plâtre et similaires et des complexes isolants.
Fixer par vissage des plaques de plâtre et similaires sur ossatures.
Contrôler la conformité du travail en tenant compte des règles de mise en œuvre NF-DTU.
Nettoyer un chantier d'habillages de murs et de cloisons de doublage.
Trier et évacuer les déchets selon leur catégorie.

Approvisionner un chantier en fonction d'un quantitatif.
Adapter son intervention aux diverses contraintes du chantier de construction de doublages.
S'assurer de la mise en place des protections des personnes et biens en amont et pendant son intervention.
Réaliser le nettoyage des équipements de l'entreprise, s'assurer de leur bon fonctionnement et faire remonter tout dysfonctionnement à son responsable.
Coordonner son activité avec les autres membres de l'équipe et d'autres intervenants éventuels.

Travailler en équipe sur un chantier.
Faire remonter à son responsable la non-conformité éventuelle des supports.
Savoir rendre compte de son activité et de l'avancée du chantier à son responsable.
Travailler en coordination avec d'autres corps de métiers.
Communiquer avec les autres membres de l'équipe et d'autres intervenants éventuels.

Connaissance des règles professionnelles applicables à ses travaux (NF DTU, avis techniques et prescriptions des fabricants).
Connaissance de la méthode rapide de calcul des matériaux nécessaires.
Connaissance des fiches de déclarations environnementales et sanitaires (FDES).
Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de la construction.
Connaissance des différents types de matériaux liés à la réalisation de doublages collés et sur ossature en plaques de plâtre et similaires.
Connaissance des règles de mise en œuvre NF-DTU et des modes opératoires pour la réalisation de doublages collés et cloisons de doublage sur ossature en plaques de plâtre et similaires.
Connaissance et identification des ouvrages d'aménagements existants susceptibles de contenir des matériaux amiantés.
Connaissances de la prévention des risques liés à l'activité physique (manutention manuelle, postures contraignantes).
Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.
Connaissances du tri sélectif des déchets selon leur catégorie.
Connaissance des différents types de matériaux et des règles de mise en œuvre NF-DTU de mise en œuvre en locaux humides.
Connaissance des principales catégories de handicap.
Connaissance des précautions à prendre dans la relation interpersonnelle avec des collaborateurs, le public ou un client en situation de handicap.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 26/38 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Réaliser des cloisons en plaques de plâtre et similaires sur ossature intégrant différents types d'ouvertures.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À l'aide d'un plan papier ou numérique et de consignes transmises par le responsable, construire conformément aux textes de mise en œuvre des cloisons sur ossatures (parfois adaptées aux locaux humides), composées de rails, montants, isolant, parements, etc., intégrant des ouvertures ou châssis pour appareils sanitaires.

Au démarrage du chantier, réaliser l'implantation, le traçage du positionnement fini des cloisons. Puis, en utilisant différents procédés conformes aux textes de mise en œuvre et aux exigences réglementaires techniques, fixer des systèmes d'ossatures verticales (bois ou métallique), en vue de la réalisation de cloisons en plaques de plâtre et similaires, intégrer tous types d'ouvertures (baie libre, galandage, blocs portes), mettre en œuvre tous types d'isolants acoustiques, et visser les plaques de plâtre et similaires. Pour finir, réaliser un autocontrôle de son travail, nettoyer, trier les déchets selon la réglementation et replier le chantier de réalisation de cloisons.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous la responsabilité d'un responsable, le professionnel réalise seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de construction de cloisons en plaques de plâtre et similaires, à l'intérieur des constructions neuves ou en réhabilitation / rénovation, parfois partiellement occupées pendant la durée des travaux. Il est responsable de ses ouvrages d'aménagements et peut prendre des initiatives. Il respecte les prescriptions techniques des fabricants et les règles de mise en œuvre, exposées dans les NF DTU et autres textes en vigueur.

Le professionnel est en relation avec son responsable, la direction de chantier, le client ou son représentant, et les autres corps d'état du chantier. Il peut être amené à travailler avec des collaborateurs ou être en contact avec un public/clientèle en situation de handicap.

Ces travaux présentent des contraintes physiques (postures spécifiques mise en œuvre). Selon le type de chantier, il travaille sur des PIRL ou des échafaudages fixes et/ou roulants qui nécessitent une obligation de formation pour leur utilisation et une habilitation pour leur montage/démontage.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement, installe les équipements de protection collective (EPC) et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation des ressources (matière, énergétique, eau), la prévention, la gestion, et le tri sélectif des déchets selon leur catégorie.

Critères de performance

L'implantation et les dimensions des cloisons respectent les plans.

Le positionnement des ossatures (rails, montants), l'aplomb et la planéité des cloisons sont conformes aux règles de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU).

L'aplomb, l'équerrage, le niveau et le sens d'ouverture du bloc-porte ou du châssis à galandage sont conformes aux règles de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU).

Les découpes des plaques de plâtre sont ajustées et le vissage est conforme aux règles de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU).

Les principes de montage adaptés aux différentes exigences réglementaires techniques sont respectés (mécanique, acoustique, locaux humides).

La mise en œuvre des isolants acoustiques est conforme aux textes de mise en œuvre (matériau non comprimé, coupe ajustée, mise en œuvre jointive, etc.).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Manipuler une maquette numérique à l'aide d'une visionneuse.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 27/38 |

Extraire de l'information à l'aide d'une visionneuse.
 Utiliser et exploiter des documents fabricants.
 Contrôler et réceptionner des supports.
 Identifier des ouvrages d'aménagements existants susceptibles de contenir des matériaux amiantés.
 Implanter et tracer tous types de cloisons en plaques de plâtre et similaires.
 Mettre en œuvre des modes opératoires de construction en appliquant les textes de mise en œuvre.
 Utiliser du matériel électroportatif et des outillages adaptés à la situation : lève-plaque, laser, perforateur, visseuse, ou tout autre matériel spécifique adapté.
 Assembler mécaniquement des ossatures pour la réalisation de tous types de cloisons.
 Intégrer aux cloisons des trappes de visite.
 Mettre en œuvre des matériaux adaptés à la réalisation de systèmes constructifs en locaux humides.
 Découper, ajuster et fixer des plaques de plâtre et similaires.
 Installer et régler des blocs-portes et des châssis à galandage.
 Contrôler la conformité du travail avec les textes de mise en œuvre.
 Nettoyer le chantier, trier et évacuer des déchets selon leur catégorie.

Approvisionner un chantier en fonction d'un quantitatif.
 Adapter son intervention aux diverses contraintes du chantier de construction de cloisons.
 S'assurer de la mise en place des protections des personnes et biens en amont et pendant son intervention.
 Réaliser le nettoyage des équipements de l'entreprise, s'assurer de leur bon fonctionnement et faire remonter tout dysfonctionnement à son responsable.
 Coordonner son activité avec les autres membres de l'équipe et d'autres intervenants éventuels.

Travailler en équipe sur un chantier.
 Faire remonter à son responsable la non-conformité éventuelle des supports.
 Savoir rendre compte de son activité et de l'avancée du chantier à son responsable.
 Travailler en coordination avec d'autres corps de métiers.
 Communiquer avec les autres membres de l'équipe et d'autres intervenants éventuels.

Connaissance des règles de mise en œuvre applicables à ces travaux (NF DTU, avis techniques et prescriptions des fabricants).
 Connaissance de la méthode rapide de calcul des matériaux nécessaires.
 Connaissance des fiches de déclarations environnementales et sanitaires (FDES).
 Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de la construction.
 Connaissance des différents types de matériaux liés à la réalisation de cloisons en plaques de plâtre et similaires.
 Connaissance des règles professionnelles et des modes opératoires pour l'implantation de cloisons en plaques de plâtre et similaires.
 Connaissance des différents types de bloc porte et système à galandage.
 Connaissance des matériaux et des règles de mises en œuvre des cloisons en locaux humides.
 Connaissance de base de la réglementation acoustique.
 Connaissances de la prévention des risques liés à l'activité physique (manutention manuelle, postures contraignantes).
 Connaissance des ouvrages d'aménagements existants susceptibles de contenir des matériaux amiantés.
 Connaissance des principales catégories de handicap.
 Connaissance des précautions à prendre dans la relation interpersonnelle avec des collaborateurs, le public ou un client en situation de handicap.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 28/38 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Réaliser le traitement des joints sur des supports en plaques de plâtre et similaires.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À l'aide d'un plan papier ou numérique et de consignes transmises par le responsable, après la mise en œuvre des plaques de plâtre ou similaires, réaliser le traitement des joints.
Au démarrage du chantier, réceptionner les supports et réaliser les opérations préalables au jointoiment. Puis préparer l'enduit, à prise ou à séchage en poudre ou prêt à l'emploi, coller les bandes papiers et armées ou les profilés sans créer de bulle d'air, de décollement ou de surcharge, et réaliser les couches supplémentaires (charge et finition), afin d'obtenir un aspect des joints finis conforme aux règles de mise en œuvre, exposées dans les NF DTU. Pour finir, réaliser un autocontrôle de son travail, nettoyer, trier les déchets selon leur catégorie, et replier le chantier de traitement de joints.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous la responsabilité d'un responsable, le professionnel réalise, seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de traitement des joints entre les plaques de plâtre ou similaires dans des constructions neuves ou en réhabilitation/rénovation, parfois partiellement occupées pendant la durée des travaux. Il est responsable de ses ouvrages, et peut prendre des initiatives, dans le respect des prescriptions techniques des fabricants et des règles de mise en œuvre, exposées dans les NF DTU et autres textes en vigueur. Le professionnel réalise un autocontrôle de son travail, dans certains cas ses travaux sont contrôlés par son responsable.

Le professionnel est en relation avec son responsable, la direction de chantier, le client ou son représentant, et les autres corps d'état du chantier. Il peut être amené à travailler avec des collaborateurs ou être en contact avec un public/clientèle en situation de handicap.

Ces travaux présentent des contraintes physiques (postures spécifiques de pose). Selon le type de chantier, il travaille sur des PIRL ou des échafaudages fixes et/ou roulants qui nécessitent une obligation de formation pour leur utilisation et une habilitation pour leur montage/démontage.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement, installe les équipements de protection collective (EPC) et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation des ressources (matière, énergétique, eau), la prévention, la gestion, et le tri sélectif des déchets selon leur catégorie.

Critères de performance

Les opérations préalables au traitement des joints sont conformes aux règles de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU).

Les bandes et profilés sont collés et ne présentent pas de bulle d'air, de décollement ou surcharge.

Les aspects des joints finis sont conformes aux règles de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) (planéité, aplomb, rectitude, traitement des vis, finition).

Les matériels d'application mécaniques des joints et leurs utilisations sont connus.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Manipuler une maquette numérique à l'aide d'une visionneuse.

Utiliser et exploiter des documents fabricants.

Identifier, contrôler, réceptionner et préparer les supports.

Mettre en œuvre des modes opératoires de réalisation des joints en appliquant les préconisations des fabricants de matériaux et matériels employés.

Utiliser du matériel manuel, mécanique et électroportatif adapté au traitement des joints.

Coller les bandes manuellement et/ou mécaniquement.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 29/38 |

Effectuer les couches de charge et de finition des joints manuellement et/ou mécaniquement.
Contrôler la conformité du travail selon les règles de mise en œuvre NF-DTU.
Nettoyer un chantier de traitement de joints.
Trier et évacuer les déchets selon leur catégorie.

Approvisionner un chantier en fonction d'un quantitatif.
Adapter son intervention aux diverses contraintes du chantier.
S'assurer de la mise en place des protections des personnes et biens en amont et pendant son intervention.
Réaliser le nettoyage des équipements de l'entreprise, s'assurer de leur bon fonctionnement et faire remonter tout dysfonctionnement à son responsable.
Coordonner son activité avec les autres membres de l'équipe et d'autres intervenants éventuels.

Travailler en équipe sur un chantier.
Faire remonter à son responsable la non-conformité éventuelle des supports.
Savoir rendre compte de son activité et de l'avancée du chantier à son responsable.
Travailler en coordination avec d'autres corps de métiers.
Communiquer avec les autres membres de l'équipe et d'autres intervenants éventuels.

Connaissance des règles de mise en œuvre applicables à ces travaux (NF DTU, avis techniques et prescriptions des fabricants).
Connaissance de la méthode rapide de calcul des matériaux nécessaires.
Connaissance des fiches de déclarations environnementales et sanitaires (FDES).
Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de la construction.
Connaissance des différents types de matériaux liés à la réalisation des joints sur plaques de plâtre et similaires.
Connaissances de la prévention des risques liés à l'activité physique (manutention manuelle, postures contraignantes).
Connaissance de la prévention des risques liés aux poussières.
Connaissance de l'utilisation des équipements individuels et collectifs de sécurité.
Connaissance des principales catégories de handicap.
Connaissance des précautions à prendre dans la relation interpersonnelle avec des collaborateurs, le public ou un client en situation de handicap.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 30/38 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Réaliser des reprises aux plâtres manuels.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A l'aide d'un plan papier ou numérique et de consignes transmises par le responsable, identifier les éléments, réceptionner la nature et l'état des éléments de construction déjà réalisés par les autres corps de métiers, préparer des supports, appliquer le plâtre, dresser et lisser pour réaliser des reprises aux plâtres manuels. Pour finir, réaliser un autocontrôle de son travail, nettoyer, trier les déchets selon leur catégorie et replier le chantier de reprises aux plâtres.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous la responsabilité d'un responsable, le professionnel réalise seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de reprises aux plâtres manuels dans des constructions en réhabilitation ou rénovation, parfois partiellement occupées pendant la durée des travaux.

A partir de directives données verbalement et de plans papier ou numériques, il identifie la nature et l'état des éléments.

Il utilise des outillages adaptés à la réalisation de reprises aux plâtres manuels tels que : malaxeurs, règles à dresser, couteaux à enduire, lisseuses, taloches à frotter, etc.

Le professionnel est en relation avec son responsable, la direction de chantier, le client ou son représentant, et les autres corps d'état du chantier. Il peut être amené à travailler avec des collaborateurs ou être en contact avec un public/clientèle en situation de handicap.

Il est responsable de ses ouvrages et peut prendre des initiatives. Il respecte les prescriptions techniques des fabricants et les règles de mise en œuvre, exposées dans les NF DTU (Norme française des Documents techniques unifiés), et autres textes en vigueur.

Le professionnel réalise un autocontrôle de son travail, dans certains cas ses travaux sont contrôlés par son responsable.

Cette compétence présente des contraintes physiques dues aux postures spécifiques de travail. Selon le type de chantier, il travaille sur des PIRL ou des échafaudages fixes et/ou roulants qui nécessitent une obligation de formation pour leur utilisation et une habilitation pour leur montage/démontage.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation des ressources (matière, énergétique, eau), la prévention, la gestion, et le tri des déchets selon leur catégorie.

Critères de performance

Les éléments déjà réalisés sont identifiés et réceptionnés.

Le dressage des reprises est conforme aux règles de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU).

Les cueillies sont conformes aux règles de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU).

L'aspect de finition est conforme aux règles de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Localiser les ouvrages à réaliser sur le chantier.

Contrôler la conformité des supports.

Réaliser les différentes préparations des supports avant traitement des reprises aux plâtres manuels.

Respecter les prescriptions techniques des fabricants.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 31/38 |

Évaluer la matière d'œuvre nécessaire pour réaliser la préparation et l'exécution des reprises aux plâtres manuels.

Estimer le temps de mise en œuvre de cette réalisation.

Adapter son intervention aux diverses contraintes du chantier.

Réaliser la protection des personnes et biens en amont et pendant son intervention.

Prendre en compte et respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métier.

Prendre en compte les contraintes des occupants liées au chantier en site occupé.

Replier le chantier et réaliser le nettoyage des équipements de l'entreprise, s'assurer de leur bon fonctionnement et signaler tout dysfonctionnement à son responsable.

Lire et exploiter un plan d'exécution des travaux d'aménagements intérieurs.

Savoir utiliser une visionneuse pour maquette numérique (BIM).

Connaissance des matériaux et matériels/outillages inhérents aux tâches exécutées.

Connaissance des risques liés à son activité.

Connaissance des interactions avec les autres intervenants.

Connaissance des règles techniques et les textes normatifs.

Connaissance du Développement Durable et de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

Connaissances de la prévention des risques liés à l'activité physique (manutention manuelle, postures contraignantes).

Connaissance de la prévention des risques liés aux poussières.

Connaissance des principales catégories de handicap.

Connaissance des précautions à prendre dans la relation interpersonnelle avec des collaborateurs, le public ou un client en situation de handicap.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 32/38 |

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Organiser ses actions

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous la responsabilité d'un hiérarchique, le professionnel travaille très souvent en équipe, composées par le responsable. Le professionnel organise son intervention.

Critères de performance

Les mesures de sécurité et de protection sont mises en œuvre.
La déconstruction est réalisée en respectant les modes opératoires.
Les déchets sont triés selon les règles.

Respecter des règles et des procédures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le tri sélectif des déchets, le respect des consignes de sécurité, les procédures de mise en œuvre ont une incidence forte sur l'organisation du travail. Cette compétence transversale couvre l'ensemble des compétences professionnelles et favorise l'autonomie professionnelle.

Le professionnel agit en conformité aux consignes et règles en usage dans le domaine de la sécurité, de la santé et de l'hygiène au travail. Il ordonnance ses tâches, met en place des moyens techniques de levage, de montage et de contrôle.

Critères de performance

Les moyens de prévention collective ou individuelle répondent aux conditions et aux risques liés au chantier.

La plate-forme individuelle roulante légère (PIRL) est déployée conformément à la notice du constructeur.
Les déchets sont triés en fonction de leur catégorie et déposés dans des bennes adaptées (déchets industriels banals (DIB) tels que le bois, les sacs en papier, les aciers ; déchets inertes (DI) tels que les gravats, etc.

La zone de travail est propre, nettoyée et rangée.

L'ordonnancement des tâches et l'organisation permettent la continuité du travail tout en préservant sa santé ou celle de ses collègues.

Le matériel est utilisé conformément à la notice du constructeur.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 33/38 |

Glossaire technique

Reprise

Travaux de réfection d'une partie dégradée ou non conforme.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 34/38 |

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 35/38 |

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| PLAQU | REAC | TP-00325 | 06 | 14/11/2022 | 20/10/2022 | 36/38 |

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

